



RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU N° 2024/174-1

Conformément à l'EN 13501-1 (2018)

Notification par l'État Français auprès de la
Commission Européenne sous le n° NB 2401
Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de : CARUS
 99, rue de la Verrerie
 75004 PARIS
 FRANCE

Nom du produit : 3110 – 4110 – 5110

Description : Revêtements de sol textiles (famille EN 1307)
 (description détaillée au paragraphe 2)

Date d'émission : 20/09/2024

*Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.
Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi.*

*La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 3 pages*

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué aux produits précités conformément aux modes opératoires donnés dans la norme NF EN 13501-1 (2018).

2. Détails du produit classé

2.1. Norme produit

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles ».

2.2. Description du produit

Dalle touffetée à velours 100% polyamide sur envers bitume (famille EN 1307).

Essai en pose libre sur support fibres-ciment classé A1_{f1} ou A2_{f1} de masse volumique (1800 ± 200) kg/m³ et d'épaisseur (8 ± 2) mm.

Couche d'usure : 100% polyamide

Masse surfacique totale nominale : 3930 à 4105 g/m²

Épaisseur de velours utile nominale : 2,1 à 3,2 mm

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement

3.1. Rapports d'essai

| Nom du laboratoire | Nom du demandeur | N° Rapport d'essai | Méthode d'essais |
|--------------------|--|---|---|
| C.R.E.T. | CARUS 99, rue de la Verrerie 75004 PARIS FRANCE | RL 2019/556-1 RL 2020/685 RL 2022/545-1 | NF EN ISO 9239-1 (EN ISO 9239-1: 2010) |
| | | RL 2019/556-2 RL 2022/545-2 | NF EN ISO 11925-2 (EN ISO 11925-2: 2020) |

3.2. Résultats d'essais

Classes de réaction au feu des revêtements de sol textiles, classés sans essais supplémentaires :

| | |
|--------------------------------------|---|
| Méthode d'essai NF EN ISO 11925-2 | Le revêtement « 4110 » répond aux exigences du tableau 2 de la norme EN 14041 (2004) et il est classé E _{f1} sans essais supplémentaires (CWFT) |
|--------------------------------------|---|

| Méthode d'essai | Produit | Nombre d'essais | Résultats | |
|--|-------------|-----------------|-------------------------------|--------------------------------|
| | | | Paramètres | Conformité avec les paramètres |
| NF EN ISO 11925-2 | 3110 - 5110 | 6 | Fs ≤ 150 mm | Conforme |
| Attaque de surface 15s d'exposition | | | Inflammation du papier filtre | Conforme |

| Méthode d'essai | Produit | Nombre d'essais | Paramètres | Résultat |
|------------------|--------------------|-----------------|--|----------|
| NF EN ISO 9239-1 | 3110 – 4110 – 5110 | 3 | Flux énergétique critique (kW/m ²) | ≥ 8,0 |
| | | | Production de fumées (% X min) | ≤ 750 |

4. Classement et domaine d'application

4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 (2018).

4.2. Classement

| Comportement au feu | | Production de fumée |
|---------------------|---|---------------------|
| B _{fl} | - | s1 |

Classement : B_{fl} – s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

En pose libre sur support fibres-ciment A1_{fl} ou A2_{fl} de masse volumique ≥ 1350 kg/m³

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 3930 à 4105 g/m²
- Épaisseur de velours utile nominale : 2,1 à 3,2 mm

Le classement de la famille produit est valable pour les appellations commerciales suivantes :

3110
4110
5110

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

“Le classement accordé au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité par le fabricant dans le contexte du système 3 EVCP et du marquage CE sous couvert du règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 stipulant des conditions harmonisées pour la commercialisation des produits de construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne n'exige aucun processus, aucun mode opératoire, ni aucune étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Par conséquent, le laboratoire d'essais n'a joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, mais il détient toutefois les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai.”

Pour la SARL C.R.E.T.
Le Directeur Technique
Marc WELCOMME